

Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Vote par anticipation : **Dimanche, 31 octobre, 2021**, 9h30 à 20h00

Jour du scrutin : **Dimanche, 7 novembre, 2021**, 9h30 à 20:00

La mairesse a été élue par acclamation – Cheryl Sage-Christensen

Siège # 1: Conseiller élu par acclamation – Yves Robineau

Siège # 2: Conseiller élu par acclamation – Richard Léveillé

Siège # 3: Trois candidats sont en lice

- Denise Soucy (sortante)
- Alain Laberge
- Charlie Ann Dubeau (sortante du siège # 6)

Siège # 4: Conseiller élu par acclamation – Jacques Suzor

Siège # 5: Conseillère élue par acclamation – Louise Robert

Siège # 6: Deux candidats sont en lice

- Marc Beaudoin
 - Gérald Léveillé (Note : Pas d'adresse courriel / aucun moyen de communiquer par écrit ; ses réponses ont été données lors d'une « entrevue » téléphonique)
- **Au nom de l'Association du Bassin versant du Lac Heney, le président Roger Larson a posé trois questions aux candidats qui se présentent pour être élus dans les sièges # 3 et # 6.**

QUESTION : Combien d'inspections individuelles de fosses septiques dans le bassin versant du lac Heney, effectuées et financées par la municipalité, appuieriez-vous chaque année?

- a. Aucune
- b. Jusqu'à 10
- c. 11 à 25
- d. Plus de 25 au besoin

Candidats au **siège # 3**

Nom	Réponse courte	Remarques :
Denise Soucy	d.	Plus de 25, au besoin -- Reconnaît les défis des lacs du bassin versant du lac Heney
Alain Laberge	d.	Faire les inspections sur une base continue, selon les besoins et le budget. Commencer par les anciennes

		fosses septiques; offrir de l'aide aux résidents qui font face à des difficultés financières; trouver des solutions pour tous.
Charlie Ann Dubeau	d.	Plus de 25, au besoin. Continue d'appuyer les inspections à chaque vidange de système septique. Appuierait un système plus élaboré.

Candidats au **siège # 6**

Marc Beaudoin	d.	Sur une base continue, selon les besoins et le budget. Une analyse des coûts est nécessaire
Gérald Léveillé	d.	Continuez comme c'est fait présentement. Voudrait assurer un suivi en fonction des « plaintes »

QUESTION : Comment voudriez-vous que les règlements soient appliqués concernant l'exigence que les propriétés riveraines maintiennent une zone de végétation naturelle sur 15 mètres au bord des rives?

- Pas besoin d'appliquer la loi
- Utiliser Google Earth pour surveiller la végétation riveraine et publier un dépliant d'information sur les propriétés en infraction
- Demander à un membre du personnel municipal d'inspecter visuellement les rives par bateau une fois par année et de distribuer un dépliant d'information aux propriétés en infraction
- Demander à un membre du personnel municipal d'inspecter visuellement les rives par bateau une fois par année et, pour les contrevenants récidivistes, d'appliquer une sanction

Candidats au **siège # 3**

Nom	Réponse courte	Remarques :
Denise Soucy	c. et d.	Inspecter par bateau une fois par année; appliquer la sanction aux contrevenants
Alain Laberge	b. et d.	If Google Earth donne des informations adéquates, l'utiliser en premier lieu; c'est un outil technologique qui pourrait aider à économiser les fonds de la municipalité; faire un suivi en personne par la suite
Charlie Ann Dubeau	d.	Très important pour protéger les lacs

Candidats au **siège # 6**

Marc Beaudoin	b. et d.	Google Earth et des réunions de suivi en personne au besoin avec les propriétaires afin de fournir des informations supplémentaires et de déterminer quelles mesures correctives sont nécessaires pour assurer la conformité au règlement.
Gérald Léveillé	c. et d. (pas familier avec Google Earth)	Ne peut pas arrêter le développement, mais doit être fait de la bonne façon. Écouterait les plaintes.

QUESTION: Étant donné que deux études distinctes ont montré que le lac Heney est à sa capacité maximale en ce qui concerne les niveaux de phosphore et que les lacs du bassin versant sont au-dessus des niveaux de phosphore acceptables, combien de nouveaux logements appuieriez-vous sur les lacs du bassin versant du lac Heney au cours des prochaines années?

- a. Aucun
- b. Pas plus d'une augmentation de 5 % en nombre
- c. Une augmentation de 5 % à 25 % du nombre de nouveaux logements serait acceptable
- d. Aucune limite à l'aménagement de nouveaux logements sur les lacs

Candidats au siège # 3

Nom	Réponse courte	Remarques :
Denise Soucy	b.	Reconnaît les défis liés aux niveaux de phosphore dans les lacs du bassin versant BVLH
Alain Laberge	b.	Avec environ 300 chalets autour du lac Heney, 5 % représente 15 nouveaux chalets et constituerait donc un maximum acceptable. Il faudrait discuter de cette limite avec la municipalité de Gracefield pour voir comment la respecter. Doit également tenir compte des aspects juridiques. Les fosses septiques doivent respecter les normes les plus élevées et les bandes riveraines doivent rester intactes.
Charlie Ann Dubeau	c.	Pas à l'aise avec la limite de pourcentage spécifique du nombre de nouvelles constructions. Il faut interagir avec la ville de Gracefield sur cette question. Est consciente des impacts des constructions sur les lacs. Toutes sortes d'autres préoccupations (sillages de bateaux et circulation, végétation, castors, etc.) doivent être abordées pour protéger tous les lacs et les bandes riveraines.

Candidats au siège # 6

Marc Beaudoin	À déterminer	Une analyse est nécessaire. Des efforts devraient être faits pour assurer la qualité de l'eau dans tous nos lacs. Les impacts environnementaux, sociaux et économiques de ne pas le faire sont indéniables. Nous devons également reconnaître qu'il n'est tout simplement pas possible ou responsable de ne pas avoir de limites à l'aménagement de nouveaux logements, pas plus que de déclarer arbitrairement qu'il ne devrait pas y avoir de nouveaux logements. Par conséquent, la réponse se situe probablement quelque part entre les deux. Je voudrais toutefois dire que toute décision à cet égard devrait tenir compte des impacts environnementaux à court, moyen et long terme.
Gérald Léveillé	b. ou c. (pas sûr)	À condition que les règlements soient respectés; est conscient que le développement ne peut pas être arrêté, mais il doit être fait de la bonne façon, en fonction de la taille des lots, des distances par rapport aux lacs, etc.